

Référent EPS et prévention circonscription Bergerac Ouest

Fiche poste

DESCRIPTION DU POSTE

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le référent EPS et prévention exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015).

Son action s'inscrit dans le cadre des priorités et programmes nationaux, académiques et départementaux et des axes de l'action conduite par l'I.E.N de circonscription.

MISSIONS

Le référent EPS et prévention de circonscription pourra participer à des missions en liaison avec le programme de travail de circonscription.

Ses missions comprennent :

- Versant PREVENTION

Aide à la mise en place ou au renouvellement des PPMS dans les écoles

- ⇒ PPMS intrusion, en lien avec l'Equipe Mobile de Sécurité (EMS24)
- ⇒ PPMS hors intrusion, en lien avec la DSDEN (M. Ollivier)

- Versant EPS

- ⇒ Aide à la mise en œuvre des agréments en EPS, en lien avec la CPD EPS (Carole Carlux) et la CPC de la circonscription de Bergerac Est (Fabienne Laufray)
- ⇒ Gestion du matériel de circonscription disponible au prêt
- ⇒ Gestion des interventions du Conseil départemental, en lien avec le responsable territorial (Laurent Vilar)
- ⇒ Gestion des dossiers pour les activités à encadrement renforcé
- ⇒ Appui aux projets de sorties scolaires avec nuitées (en lien avec la DSDEN)

COMPETENCES REQUISES

- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- En lien avec le référentiel de compétences des directeurs, avoir une bonne connaissance des responsabilités relatives au fonctionnement de l'école (volet sécurité notamment)

MODALITE D'ATTRIBUTION DE LA DECHARGE d'ENSEIGNEMENT

Quotité de décharge attribuée : 50%

Quotité de décharge attribuée pour l'année scolaire 2021-2022

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et du conseiller pédagogique départemental

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter madame VEAU (IEN de la circonscription Bergerac Ouest).